Délibération CA- 2023-03-09 N ° 6
Délégation attribuées à la Directrice Générale du Crous de Poitiers

Le Conseil d'Administration en séance du 9 mars 2023

Vu l'article R822-16 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le conseil d'administration attribue une délégation de pouvoir à la Directrice Générale du Crous de Poitiers dans les domaines suivants :

Au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique			
N° article	**Catégories d'opérations**	**Détail de l'opération**	**Seuil**
193	Dans la limite d'un seuil fixé, le conseil d'administration délègue à l'ordonnateur son pouvoir de décisions. Le montant du seuil s'apprécie par débiteur.	Remise gracieuse en cas de gêne du débiteur	500 €
		Admission en non-valeur	500 €
		Rabais, remises, ristournes accordés à des fins commerciales	50 €

Pièce jointe :

Au titre du décret n°2016-1042 du 26 juillet 2016 du code de l'éducation relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires		
N° article	**Détail de l'opération**	**Seuil**
822-16 3°	- Fixation en cours d'année de nouveaux tarifs de produits ou prestations dans l'attente de la prochaine réunion du CA. - Baisse de tarifs dans le cadre d'une opération promotionnelle	Délégation accordée dès le 1er €

Article 2 : Le conseil d'administration délègue à l'ordonnateur du Crous de Poitiers l'attribution des subventions accordées dans le cadre de la CVEC pour des montants inférieurs à 10 000 € par bénéficiaire

Article 3 : L'ordonnateur rendra compte une fois par an au Conseil d'administration au titre de ces opérations.

Nombre de membres participant à la délibération : 13

Nombre de procuration : 2

Abstentions : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait à Poitiers le : 9 Mars 2023

Le Président du Conseil d'Administration,
Claudio Galderisi, Recteur délégué ESRI
région académique Nouvelle-Aquitaine,

par délégation de la Rectrice de région académique

Pièce jointe :